



Contacts Sentinelle de la nature : ☎ 06 33 65 10 65 Courriel : refsentinellefne63@mailo.com

Le 14/03/2024

Monsieur le Maire de Besse et Ste Anastaise
Mesdames et Messieurs les Adjointes et Conseillers municipaux
2 Place de la Mairie
63610 Besse et Ste Anastaise

Copie : DDT
: OFB
: Police de l'Eau

Monsieur le Maire, nous avons reçu sur notre site : « Sentinelle de la nature » :
<https://sentinellesdelanature.fr/> une alerte concernant des travaux dans une zone humide sur votre commune.

Vous trouverez plus de détails dans le lien suivant :

<https://sentinellesdelanature.fr/alerte/32909/>

- **Les zones humides sont protégées** par le Code de l'Environnement (CE) depuis 1992. L'article L.211-1 donne une définition officielle des zones humides et l'article L.211-1-1 précise « *La préservation et la gestion durable des zones humides, définies dans l'article L.211-1 sont d'intérêt général* » :

- pour la préservation de la diversité biologique, du paysage ;
- pour la gestion des ressources en eau et de la prévention des inondations ;

Cet objectif est décliné dans le SAGE Allier Aval

Il est à noter, également, que les zones humides sont les seuls milieux à faire l'objet d'une convention internationale : La convention de Ramsar »

- Lorsqu'une activité, une installation, un ouvrage, des travaux risquent de porter atteinte à l'environnement, ils peuvent être soumis soit à une déclaration, une autorisation ou conformément à l'autorisation « Loi sur l'Eau » de 2017 à une autorisation environnementale faite pour simplifier les démarches.

Une de ces demandes a-t-elle été faite ? Nous en doutons.

Parce qu'il est bien question, dans cette alerte, d'un massacre de tourbières de pente, d'un torrent coupé, d'une atteinte à la forêt et à des espèces protégées dont le saule des Lapons.

La DDT, la Police de l'eau ont-elles entérinées ce projet d'artificialisation d'une zone humide ? Quelles sont les mesures prises pour « Eviter-Réduire-Compenser » qui ont été actées par l'administration ?

Nous sommes face à une situation qui nie l'urgence climatique, qui rejette les préconisations officielles et la réglementation !

Toutes les réponses à ces questions si vous ne souhaitez pas nous les communiquer nous irons les chercher auprès des services compétents.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, nos salutations environnementales.

Marie Claude Langlais
Référente sentinelle

Isabelle Aledo Piedpremier, Présidente

